



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 612-2023 relatif à la prévention incendie

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 5 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 612-2023 relatif à la prévention incendie de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Le présent Règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 décembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière